Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 14 (1926)

Heft: 232

Artikel: La quinzaine féministe : le droit au travail de la femme mariée. - Un point final. - Plébiscite féminins. - L'initiative appenzelloise. - Autour de la S.D.N.

Autor: E.Gd.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-258816

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

GENÈVE. — 2 AVRIL 1926. QUATORZIÈME ANNÉE. — N° 232

LE

Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 5.—
ETRANGER... » 8.—
Le Numéro.... » 0.25

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, Pregny

ADMINISTRATION
Mlle Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest
Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES
	1/2 insert.	1/1 insert.
La case,	Fr. 45.—	80.—
2 cases,	» 80.—	160.—
La case 1 insertion: 5 Fr.

Les abonnements partent du 1er **janvier.** A partir de **juillet,** il est délivré des abonnements de **6 mois (3 fr.)** valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: La quinzaine féministe: E. Gd. — Un peu de statistique: les femmes dans les Associations professionnelles: A. M. — De-ci, de là... — Psychologie des femmes (*suite et fin*): Marg. Evard. — Au sujet de la revision du régime des alcools. — Notre bibliothèque: *Chez nous; Vom Amboss meiner Seele; Un grand éducateur moderne; Someo.* — Association suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines. — *Feuilleton*: Pour l'écolier débile, classe aérée et école de plein air : Jeanne Vuilliomenet.

BONNES FÊTES DE PÂQUES,

et les meilleurs vœux du " Mouvement Féministe " à ses abonnés, à ses collaborateurs, à ses amis.

Avis important

Nous rappelons à nos abonnés et à nos lecteurs que tout ce qui concerne l'administration du MOUVEMENT (payement d'abonnements, nouveaux abonnements, réclamations, changements d'adresse, etc. etc.) doit être adressé à l'administratrice de notre journal, **Mlle Marie Micol, 14, rue Micheli-du-Crest, Genève;** *et non pas, comme c'est encore fréquemment le cas, à la Rédaction.*

Rappelons aussi que notre journal est depuis onze ans titulaire du compte de chèques postaux **N° I. 943 Genève,** *dont le numéro paraît chaque fois sur sa manchette sous le titre, et que nos abonnés ont tout avantage à s'en servir plutôt que d'user du mandat postal, plus onéreux et moins commode pour eux.*

La Quinzaine féministe

Le droit au travail de la femme mariée. — Un point final. — Plébiscites féminins. — L'initiative appenzelloise. — Autour de la S. D. N.

L'attaque brusquée contre les maîtresses d'école mariées, à Genève, rencontre heureusement des obstacles. Le Conseil d'Etat d'abord s'est sans doute rendu compte de ce que les dispositions prévues par M. Oltramare avaient de draconien, car le projet de loi soumis au Grand Conseil en session extraordinaire comporte plusieurs modifications, relevant notamment de 50 à 55 ans l'âge de mise à la retraite obligatoire de toutes les maîtresses d'école du corps enseignant primaire et enfantin, *mariées ou non.* Les maîtresses d'école mariées toutefois peuvent encore, suivant le projet du Conseil d'Etat, être mises en disponibilité suivant les besoins de l'enseignement avant cet âge, aucune limite minimum n'étant fixée. Ce qui crée pour elles une situation instable extrêmement pénible.

D'ailleurs, au point de vue du principe, n'en subsistent pas moins dans ce projet des mesures d'exception contre les femmes. Ce sont les femmes dont l'âge de mise à la retraite obligatoire est avancé, et pas les hommes; et ce sont les femmes mariées *seules* qui peuvent être mises en disponibilité. Aussi des voix se sont-elles élevées, au Grand Conseil, l'autre samedi pour protester, au nom des principes féministes. M. Chapuisat a ouvert les feux; M. Martin Naef a prononcé un excellent discours, relevant carrément ce que nous disons toutes, que, si les femmes étaient électrices, les choses ne se passeraient pas ainsi; M. Nicole n'a pas craint de critiquer à cet égard son coreligionnaire politique qu'est M. Oltramare; et M. Maunoir lui-même, l'adversaire résolu du suffrage féminin, qui écrivait à la *Gazette de Lausanne* des choses si singulièrement inexactes sur notre mouvement lors de la campagne de 1921, a protesté au nom de la justice contre les mesures d'exception visant les institutrices mariées! Y a-t-il quelque chose de changé sous le soleil?... C'est possible, car le Conseil d'Etat a pris la peine de répondre par des lettres d'explication et presque de regret aux protestations que lui ont adressées des Sociétés féminines genevoises, et il nous est revenu qu'au sein du parti socialiste, M. Oltramare avait été très vivement attaqué par plusieurs de ses collègues, qui lui ont reproché de manquer aux principes féministes.

Une Commission du Grand Conseil étant déjà chargée de l'examen d'une autre proposition, qui établit des réductions au budget portant sur tous les fonctionnaires, et pas seulement sur les femmes, le projet du Conseil d'Etat lui a été également remis pour étude, et si possible, amalgame des deux projets. Espérons qu'il sortira de ces délibérations des mesures acceptables pour les féministes, qui comprennent parfaitement les difficultés de la situation financière actuelle, mais se refusent à ce que ce soit aux femmes seulement que soient imposés des sacrifices.

* * *

La Commission du Conseil National chargée d'examiner le statut des fonctionnaires fédéraux n'a, en revanche, pas touché

à cette même question du renvoi de la femme fonctionnaire qui commet l'imprudence de se marier, et au sujet de laquelle trois Associations féminines lui avaient adressé une protestation que nous avons publiée dans notre dernier numéro. C'est donc devant le Conseil National lui-même que va être portée toute l'affaire; mais il est probable que, durant la prochaine session, il ne sera pas encore question de la femme fonctionnaire mariée, mais seulement de la femme fonctionnaire tout court, dont les chances de nomination sont soumises à de grands risques du fait de son sexe. Peut-être cependant sera-t-il moins difficile d'obtenir satisfaction dans ce seul domaine-là?...

Il est instructif, à ce propos, de se rendre compte que la vague réactionnaire qui sévit actuellement, et qui menace la situation économique de la femme mariée, est d'origine anglo-saxonne et germanique. Un des rapports qui sera présenté au Congrès suffragiste international de Paris contient à cet égard de bien intéressantes précisions, et nous voyons par là que, ni dans les pays scandinaves, ni dans les pays latins, on n'a adopté le déplorable système du célibat imposé aux femmes professionnellement occupées. « Avez-vous des difficultés quant au travail de la femme mariée? disions-nous l'autre jour à la déléguée danoise à une des Commissions de la S. d. N., qui nous parlait de la lutte pour l'égalité de salaires menée dans son pays. — *Pas encore,* nous fut-il répondu. » C'est significatif des dangers que court le principe de l'égalité à travers le monde!

* * *

Si nous critiquons le Conseil d'Etat genevois pour son projet de loi antiféministe, nous sommes heureuses, et très heureuses d'autre part, de pouvoir enfin, grâce à lui, mettre le point final à une histoire qui a souvent ressemblé à un cauchemar: celle des maisons de tolérance. Car la confiance que nous mettions en notre gouvernement à cet égard n'a pas été trompée: faisant siennes les conclusions de la Commission législative du Grand Conseil, le président, M. Alexandre Moriaud, a proposé à ses collègues de statuer sur l'« irrecevabilité » de l'initiative, et le Conseil d'Etat a décidé que

Il n'y a pas lieu de soumettre au vote du peuple l'initiative populaire sus rappelée.

Le seul recours qui reste maintenant aux initiants est le Tribunal Fédéral. Mais en courront-ils le risque, le verdict de la Haute Cour n'ayant guère de chance de leur être favorable? Nous croyons donc bien que c'est le point final. Sans compter que le temps, ce puissant auxiliaire, travaille chaque jour pour nous: voilà quatre mois que les « maisons » sont fermées à Genève, et que leur fermeture fait partie d'un état de choses habituel. Y a-t-il plus de désordre pour cela dans les rues? la courbe des maladies vénériennes a-t-elle augmenté depuis le 30 novembre dernier? A nos adversaires de le prouver.

* * *

L'enquête sur le suffrage féminin menée par le quotidien genevois *la Suisse* est terminée. Contrairement aux craintes de ceux qui pensaient que les intéressées ne se dérangeraient guère pour répondre, 82 lettres ou fragments de lettres ont été publiés par ce journal. Sur ce total, 69, soit le 86,3 %, étaient en faveur du suffrage, et 12 seulement exprimaient des sentiments antisuffragistes, une correspondante étant restée un peu en dehors de la question posée en réclamant, non pas le suffrage féminin, mais le suffrage familial.

C'est évidemment un résultat très encourageant. Surtout que bon nombre de ces lettres ne venaient pas de propagandistes attitrées de notre revendication, mais bien de mères de famille, d'ouvrières, tout à fait inconnues dans les milieux suffragistes, et qui ont défendu la cause du suffrage avec vigueur, jugement, et souvent au moyen d'arguments inédits et dont nous n'aurions pas eu l'idée. Et en plus de l'affirmation que permet cette consultation, qu'il y a certainement un grand nombre des lectrices de *la Suisse* qui désirent le suffrage, la publication de ces lettres a constamment constitué une excellente propagande pour nous, en plaçant jour après jour, sous les yeux de lecteurs qui n'y avaient probablement jamais réfléchi, de bonnes raisons militant pour le vote des femmes. Ceci d'autant plus que les lettres des adversaires ont été généralement faibles. A part une amusante parodie du sonnet d'Arvers,

Le vote est un secret, le vote est un mystère

les autres correspondantes « anti », ou bien se sont bornées aux gros mots (« Le suffrage est une stupidité et du temps perdu »... « aucune des femmes qui désirent voter n'a eu le courage d'avouer que les bases de son opinion sont la jalousie et l'ambition » ...), ou bien ont fait preuve de la plus inquiétante ignorance des réalités de la vie (« nous pouvons beaucoup, nous femmes, améliorer les choses tout en restant à notre place » ... « le suffrage, c'est annihiler toute coquetterie et tout prestige, deux qualités indispensables à la femme » ... « la féminité, n'est-ce pas là la forme durable autant que le monde du vrai féminisme », etc.). Ne parlons pas de celle qui déclare que « la question n'est pas étudiée ». Ciel! Madame, vous doutez-vous que voilà près de dix lustres que des philosophes, des hommes de pensée, qui avaient nom Charles Secrétan en Suisse, John Stuart Mill en Angleterre, d'autres encore, établissaient en théoriciens logiques et rigoureux le principe de la justesse du vote féminin? et qu'à l'heure actuelle 38 millions de femmes réparties dans 25 pays votent à travers le globe, quelques-unes depuis quarante ans et plus? ...

C'est sans doute pour donner un peu de relief à ces faibles plaidoyers antiféministes que la rédaction de *la Suisse* a cru utile de publier en première page et en première colonne, la veille du jour où s'ouvrait le scrutin, et trop tard par conséquent pour qu'il fût encore possible d'y répondre, un détestable article d'un collaborateur généralement mieux inspiré. Nous étions en droit, nous semble-t-il, d'attendre plus d'impartialité de la part des organisateurs.

Quant au scrutin qui a couronné cette enquête, les résultats ne pouvant être dépouillés rapidement, ils ne seront annoncés que le 4 avril. Force nous est donc d'attendre notre prochain numéro pour les commenter.

... Et l'exemple de *la Suisse* a fait école! Car voici le journal de Moutier, *le Petit Jurassien,* qui ouvre à son tour une enquête sur le suffrage des femmes! Souhaitons-lui les mêmes résultats qu'à celle de Genève, et engageons très chaudement toutes nos lectrices jurassiennes à y collaborer, montrant par là que, contrairement à l'argument courant, les femmes tiennent à voter!

* * *

Le suffrage devient décidément à la mode. Car le canton d'Appenzell (Rhodes-Extérieures) s'était, selon les nouvelles qui nous sont parvenues, piqué au jeu, lui aussi, et avait décidé, après les communistes bâlois, de lancer une initiative populaire demandant la modification de l'art. 19 de la Constitution cantonale, dans le sens de la reconnaissance aux femmes suisses du droit de vote... oh! n'applaudissez pas trop vite: en matière d'école et d'église seulement. C'était pourtant un grand progrès dans ce demi-canton, qui ne s'est pas signalé jusqu'ici par un enthousiasme bien spécial pour le féminisme — quand bien même le mystère dont s'entouraient les initiants pouvait inspirer quelque inquiétude. Et avec raison. C'était sans doute trop beau pour être vrai, car quelques jours plus tard, une dépêche d'agence a annoncé que la dite initiative avait été retirée, le droit de vote ecclésiastique dépendant, non de la Constitution cantonale, mais de celle de l'Eglise. On aurait pu s'en apercevoir plus tôt.

* * *

Durant ces deux semaines a siégé à Genève la double Commission consultative de la S. d. N. pour la lutte contre la traite des femmes et pour la protection de l'enfance. Double en ce sens que, si les délégués des gouvernements y siègent pour les deux objets à son programme (et trois de ces délégués sont des femmes), les assesseurs, représentant les Associations internationales privées s'intéressant spécialement à ces questions, sont différents. Dans cette double série d'assesseurs, on compte également bon nombre de femmes (quatre pour la lutte contre la traite, et six pour la protection de l'enfance), et à ce titre déjà, cette Commission pourrait nous intéresser. Mais ses travaux sont de ceux qui rentrent directement dans notre cadre d'action et de préoccupations, et c'est pourquoi nous y reviendrons plus longuement dans un de nos prochains numéros, alors qu'il nous sera possible de consacrer une vue d'ensemble à des séances qui durent encore au moment où nous écrivons ces lignes, et qui ont présenté un très vif intérêt. E. Gd.